



PLAN DE VIGILANCE DE GRDF

Le devoir de vigilance est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

La loi du 27 mars 2017, qui le consacre, fait obligation à GRDF d'établir et de mettre en œuvre un plan comprenant les mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation,
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie,
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves,
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques,
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le plan de vigilance de GRDF a été rendu public l'an passé, en 2018, et inclus dans le rapport de gestion de GRDF : on présente ci-dessous le compte rendu de sa mise en œuvre effective.

On reprend ensuite ce plan, mis à jour pour 2019.

COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE VIGILANCE EN 2018

I. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DESTINEE A LEUR IDENTIFICATION, LEUR ANALYSE ET LEUR HIERARCHISATION

Un atelier réunissant des collaborateurs des fonctions et métiers intéressés, tenu le 14 septembre 2018, a confirmé pour 2019, sans aucune modification, la cartographie établie pour 2018 (cf. infra).

II. PROCEDURES D'EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS EST ENTRETENUE UNE RELATION COMMERCIALE ETABLIE, AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En 2018, GRDF a procédé dans une base de données spécialisée, à des requêtes concernant vingt fournisseurs, focalisées sur les risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Ces vingt fournisseurs, étrangers et français, de matériels et de services, notamment informatiques, ont été sélectionnés par application de critères fixés par le métier Achats-Approvisionnements et la fonction Système d'information et formalisés dans deux fiches méthodologiques.

Les résultats de ces requêtes, consignés dans deux rapports, n'ont révélé aucune alerte sur la situation des fournisseurs concernés ni, par suite, conduit GRDF à infléchir sa relation avec aucun d'eux.

III. ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES OU DE PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Les actions effectivement mises en œuvre en 2018 sont celles reconduites en 2019 (cf. infra).

Voici quelques événements marquants de 2018.

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

En 2018, les Journées nationales de Santé au Travail ont eu lieu les 13 et 14 décembre sur le thème « *Coopérer pour mieux prévenir* ». Les rencontres biennuelles des assistants sociaux des 22 et 23 novembre 2018 ont été consacrées à « *Comment mieux coopérer en vue de favoriser la santé et la sécurité des salariés de GRDF et d'ENEDIS ?* ».

Quant au dispositif transversal d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques psycho-sociaux – R.P.S., c'est une démarche que GRDF a ancré plus profondément en 2018, après une phase expérimentale en 2016-2017.

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

GRDF a déployé les *Dix règles qui sauvent* – par exemple, « *Je ne passe pas sous une charge* », « *J'accroche mon harnais quand je travaille en hauteur* » et « *Je ne conduis pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants* ».

Dans le contexte de l'évolution de l'organisation des activités d'intervention – E.O.A.I, 238 000 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs de 2016 à fin 2018 et des mesures d'accompagnement des salariés ont été mises en place.

GRDF a mené en 2017 un bilan de la démarche Prévention Santé Sécurité pour les prestataires de GRDF, à toutes les étapes d'un marché : qualification, sélection, contractualisation, exécution, évaluation. Le résultat est très positif, quelques axes d'améliorations ont été identifiés pour 2019.

Les audits fournisseurs menés chez les prestataires de pose GAZPAR (22 en 2018) vérifient également la bonne application des règles de prévention.

Risques envers l'environnement

Le 4 juin 2018, dans le cadre de la Semaine européenne du Développement durable, GRDF a réuni plus de cent collaborateurs autour des enjeux environnementaux et sociaux des territoires. Lors de cette semaine, GRDF a également lancé un Challenge "économie circulaire" afin de mobiliser les salariés autour d'actions concrètes pour réduire leur impact environnemental.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre de GRDF, le nombre de Dommages aux Ouvrages se stabilise en 2018 dans un contexte d'augmentation des travaux à proximité des réseaux. Enfin, concernant la valorisation des déchets issus de son activité, le taux de valorisation des déchets non dangereux est en ligne avec l'objectif fixé (90 %). En particulier concernant le projet de déploiement des compteurs communicants, GRDF a mis en place des filières spécifiques de recyclage afin de valoriser les compteurs déposés. Depuis le début du projet jusqu'à octobre 2018, ce sont ainsi 2 043,4 tonnes de compteurs qui ont été recyclés, soit l'équivalent de 2 423 tonnes de CO₂ évitées.

IV. MECANISME D'ALERTE INTERNE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS A L'EXISTENCE OU A LA REALISATION DES RISQUES

Le Directeur Ethique, Déontologue, n'a reçu aucun signalement au titre du devoir de vigilance.

V. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ (INDICATEURS)

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

- Effectifs statutaires handicapés en part gaz :
 - L'effectif statutaire des salariés en situation de handicap au 31 décembre 2018 est de **444 en part gaz** (430 en 2017).
- Renouvellement du label Diversité en 2019 :
 - Le principe du renouvellement du Label Diversité n'est pas remis en cause à ce jour.

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

- Suivi des niveaux d'impact et des courbes d'accidentologie *amont compteur* permettant de vérifier l'adéquation des moyens mis en œuvre à ceux nécessaires pour assurer la sécurité de l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel
 - **2** accidents *amont compteur* ont eu lieu en 2018 (6 blessés), 2 en 2017 (5 blessés). Les actions de maintenance et de modernisation des ouvrages se poursuivent dans la durée pour assurer un haut niveau de sécurité.
- Nombre des accidents de trajet et de travail en véhicule dans l'année :
 - Pour l'année 2018 (salariés et entreprises extérieures) :
 - **27** accidents en véhicule en service (43 accidents en 2017)
 - **67** accidents en véhicule en trajet (83 accidents en 2017)

Nombre de branchements du stock (hors branchements neufs) reportés dans la cartographie dans l'année :

- Le nombre de branchements du stock (hors branchements neufs) reportés en cartographie en 2018 est de **119 472** (115 083 en 2017).
- Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie à la fin de l'année (cumul) :
 - Le taux global de classe A sur l'ensemble du réseau est passé de 6% fin 2015 à 15 % fin 2016, 34% fin 2017, pour atteindre **67 % fin 2018**. Sur les zones urbaines, ce taux atteint **72 % à fin 2018**.
- Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure :
 - Le taux d'intervention dans l'heure est de **99.03%** pour 2018 (99.11% en 2017).

Risques envers l'environnement

- Emissions fugitives du réseau de distribution de gaz dans l'année :
 - **22,3 kt** CH₄ en 2018 (19,96 kt CH₄ en 2017).

- Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants :
 - Le volume est évalué à **1 773 t** pour 2018¹ (293,4 t en 2017²).
- Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année :
 - Tonnage des déchets dangereux valorisés : **152 t** en 2018³ pour 199 t de déchets dangereux produits (53 t en 2017⁴ pour 85 t de déchets dangereux produits).
 - Tonnage des déchets non dangereux valorisés : **3947 t** en 2018⁵ pour 4231 t de déchets non dangereux produits (2371 t en 2017⁶ pour 2732 t de déchets non dangereux produits). Ces chiffres prennent en compte les déchets issus du projet compteurs communicants.

Généralement

- Résultats des requêtes focalisées sur les risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, auxquelles GRDF procédera, concernant des fournisseurs, dans une base de données spécialisée.
 - Ces résultats n'ont révélé aucune alerte sur la situation de ces fournisseurs ni, par suite, conduit GRDF à infléchir sa relation avec eux.

¹ Donnée évaluée pour une année glissante du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

² Donnée évaluée pour une année glissante du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

³ Données évaluées pour une année glissante du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

⁴ Donnée évaluée pour une année glissante du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

⁵ Données évaluées pour une année glissante du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

⁶ Donnée évaluée pour une année glissante du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

PLAN DE VIGILANCE MIS A JOUR POUR 2019

I. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DESTINEE A LEUR IDENTIFICATION, LEUR ANALYSE ET LEUR HIERARCHISATION

Cette cartographie, confirmée pour 2019 (cf. supra), présente les risques auxquels GRDF s'exposerait et exposerait des tiers si les situations décrites ci-dessous devenaient réalité :

Des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

- si GRDF ou les fournisseurs avec lesquels cette société entretient une relation commerciale établie ne s'entouraient pas de précautions pour prévenir les situations ressenties comme étant de discrimination, de harcèlement ou de violence.
- si les fournisseurs établis en France, avec lesquels GRDF entretient une relation commerciale établie ne se conformaient pas aux exigences du droit du travail vis-à-vis de leurs collaborateurs, s'agissant des conditions de travail, des horaires, des congés, du salaire, etc.
- si les fournisseurs établis hors de France, avec lesquels GRDF entretient une relation commerciale établie, ne garantissaient pas à leurs collaborateurs le plein exercice de leurs droits humains.

Des risques envers la santé et la sécurité des personnes

- si GRDF sous-dimensionnait les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité de l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel.
- si GRDF ou les fournisseurs avec lesquels cette société entretient une relation commerciale établie ne s'attachaient pas au respect des règles du code de la route par leurs collaborateurs.
- si les entrepreneurs de travaux avec lesquels GRDF entretient une relation commerciale établie ne construisaient pas les ouvrages de distribution de gaz naturel conformément aux règles de l'art ou s'ils en confiaient la construction à des collaborateurs ne disposant pas des qualifications nécessaires.

Des risques envers l'environnement

- si GRDF n'améliorait pas la valorisation de ses déchets, notamment ceux issus de ses chantiers.
- si GRDF ne réduisait pas ses émissions de gaz à effet de serre.

II. PROCEDURES D'EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS EST ENTRETEENUE UNE RELATION COMMERCIALE ETABLIE, AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Sur la base de l'expérience acquise, GRDF évaluera en 2019 la situation d'une trentaine de fournisseurs sélectionnés par application de critères fixés par le métier Achats-Approvisionnements et la fonction Système d'information.

III. ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES OU DE PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES

En 2019, GRDF continuera de mener les actions suivantes :

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

GRDF est dotée d'un système de santé au travail et d'un service ALLODISCRIM accompagnant l'obtention du label Diversité, anime un réseau d'assistants sociaux et a confié à un sociologue l'étude, qui se poursuit, d'un dispositif transversal d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux – R.P.S. ; GRDF appliquera bien entendu les nouvelles dispositions législatives en matière de lutte contre les violences sexuelles au travail

GRDF insère aux contrats conclus avec ses fournisseurs une clause obligeant ceux-ci, en leur nom et pour le compte de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, à respecter les normes relatives aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment l'interdiction de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire et de procéder à toute discrimination au sein de leurs entreprises.

GRDF exige de ses fournisseurs des attestations et certificats de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations sociales et fiscales.

GRDF diligente des audits dans les sites de production de ses principaux fournisseurs.

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

GRDF met en place un dispositif permettant de vérifier, à pas de temps adapté et régulier, le bon dimensionnement des moyens mis en œuvre par rapport à ceux nécessaires pour assurer la sécurité de l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel.

GRDF insère aux contrats confiant aux entrepreneurs de travaux la construction d'ouvrages de distribution de gaz -« prestataires »- des clauses les obligeant tant à employer des collaborateurs disposant des qualifications nécessaires et à se conformer aux règles de l'art (GRDF s'en assure par diverses évaluations) qu'à leur appliquer les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité, notamment les *Dix règles qui sauvent*.

Dans le contexte de l'évolution de l'organisation en cours, GRDF fait bénéficier ses collaborateurs techniciens gaz d'actions de professionnalisation portant sur les délais et la qualité des interventions.

GRDF poursuit le report des ouvrages exploités en moyenne pression C et, généralement, de l'ensemble des réseaux et des branchements à sa cartographie, pour en prévenir l'endommagement par des travaux entrepris à leur proximité.

GRDF dispense à ses collaborateurs utilisant des véhicules pour les besoins du service, des formations et sensibilisations à la sécurité routière nombreuses, revêtant des formes diverses.

Risques envers l'environnement

GRDF maîtrise ses émissions de gaz à effet de serre en :

- réalisant des opérations de recherche systématique de fuites du réseau de distribution de gaz,
- prenant les dispositions propres à prévenir les risques d'endommagement du réseau de distribution lors des travaux entrepris à sa proximité, et
- équipant progressivement des branchements de dispositifs qui les protègent.

GRDF met en place le recyclage des compteurs déposés pour être remplacés par des compteurs communicants.

IV. MECANISME D'ALERTE INTERNE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS A L'EXISTENCE OU A LA REALISATION DES RISQUES

Le mécanisme existant continue de reposer sur l'adresse de messagerie ethique@grdf.fr dont le Directeur Ethique, Déontologue est le seul utilisateur.

Il sera perfectionné pour favoriser les signalements lors de sa fusion, désormais programmée pour 2019, avec le dispositif de recueil des signalements des lanceurs d'alerte et le dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code anticorruption.

V. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ (INDICATEURS)

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

- Effectifs statutaires handicapés en part gaz
- Renouvellement du label Diversité en 2019

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

- Nombre d'accidents *amont compteur* avec victime tiers
- Nombre des accidents de trajet et de travail en véhicule dans l'année
- Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie à la fin de l'année (cumul)
- Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure

Risques envers l'environnement

- Emissions fugitives du réseau de distribution de gaz dans l'année
- Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants
- Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année

Généralement

Résultats des requêtes focalisées sur les risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, auxquelles GRDF procédera, concernant des fournisseurs, dans une base de données spécialisée.